Présentation de projets de loi

• (1110)

[Français]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail) demande à présenter le projet de loi C-97 intitulé: «Loi modifiant le Code canadien du travail».

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois, et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? Plus tard aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

LOI CONCERNANT L'HUDSON BAY MINING AND SMELTING CO., LIMITED

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail) demande à présenter le projet de loi C-98 intitulé: «Loi modifiant la Loi concernant l'Hudson Bay Mining and Smelting Co., Limited».

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois, et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? Plus tard aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

LA LOI SUR LA MONNAIE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre d'État (Finances)) demande à présenter le projet de loi C-99, tendant à modifier la Loi sur la monnaie.

M. le Président: Le ministre est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois, et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LES PENSIONS, LA LOI SUR LES ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS ET LA LOI D'INDEMNISATION DES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants et ministre d'État (Troisième âge)) demande à présenter le projet de loi C-100, tendant à modifier la Loi sur les pensions et la Loi sur les allocations aux anciens combattants, à abroger la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre, et à modifier une autre loi en conséquence.

M. le Président: Le ministre est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois, et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? Plus tard aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

LA LOI SUR LE CONSEIL CANADIEN DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'ordre du jour appelle: Affaires émanant des députés— Projets de loi

19 novembre 1987—Suite du débat sur la motion de M. Rompkey, appuyé par M. Robichaud, portant deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi C-228, Loi portant création du Conseil canadien de l'enseignement postsecondaire.

M. Lewis: Avant que vous ne procédiez à l'appel des motions qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, monsieur le Président, je tiens à faire savoir à la Chambre que les représentants des partis ont eu des entretiens. Vous constaterez, je pense, qu'il y a consentement unanime pour que je présente sur-le-champ une motion.

La voici:

Que l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi C-228, Loi portant création du Conseil canadien de l'enseignement postsecondaire, inscrit au Feuilleton d'aujourd'hui au nom de l'honorable député de Grand Falls—White Bay—Labrador, soit révoqué, le projet de loi retiré, et l'objet déféré au comité permanent du Secrétariat d'État.

M. le Président: La Chambre a entendu la demande du ministre d'État (M. Lewis). Y a-t-il consentement unanime?